



Règlement intérieur

Année scolaire 2023-2024

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

BEAULIEU SUR MER

CHAPITRE 1 – Organisation générale de la section

Art. 1. Adhérents : La section est ouverte à tous les enfants âgés de 2 à 3 ans, sachant marcher. Le nombre d'inscription peut être limité en fonction des possibilités d'accueil et d'encadrement. Seuls, les membres résidents à Beaulieu sur mer peuvent pratiquer l'activité.

Art. 2. Responsabilité : L'adhésion à notre section ne saurait engager notre responsabilité en dehors des heures de cours, ni en cas d'absence du professeur. En particulier, nous demandons aux parents de s'assurer que les cours ont effectivement lieu et qu'un responsable soit présent lors des activités. En cas d'accident, toute responsabilité de la mairie sera dérogée.

CHAPITRE 2 – Fonctionnement

Art. 3. Inscriptions : Pour être inscrits, les futurs adhérents doivent fournir un dossier complet :

- fiche d'inscription dûment complétée
- certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Baby Gym
- justificatif de domicile, obligation d'avoir une adresse à Beaulieu sur mer

Les adhérents non pourvus d'un dossier complet ne seront pas admis en cours jusqu'à la présentation des pièces manquantes.

Art. 4. Discipline :

► **Horaires et Fréquences des séances :** Tous les vendredis de 10h à 10h30 et 10h45 à 11h15 sauf pendant les vacances scolaires

► **Matériel :** Nous demandons à tous les utilisateurs de prendre le plus grand soin du matériel fourni par la mairie. En aucun cas le matériel ne doit sortir de la salle d'entraînement.

► **Tenue :** Tenue pratique style jogging ou short, pieds nus ou en chaussettes et bouteille d'eau/ Faire passer les enfants aux toilettes avant de commencer le cours.

► **Comportement :** Aucune perturbation aux séances en cours ne peut être admise.

Les vestiaires ne peuvent être utilisés qu'aux fins auxquels ils sont faits. Les vêtements ou autres objets trouvés doivent être remis à l'éducateur. La section ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols ou dégradations sur les objets personnels, dans la salle et les vestiaires.

Le chewing-gum, boissons autres que de l'eau, nourritures sont strictement interdits dans la salle. Il est également interdit de fumer.

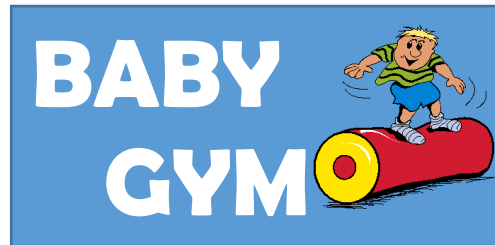
Nous demandons à tous les accompagnants de participer à la séance et de gérer leurs enfants.

Service Municipal



JEUNESSE et SPORTS

« Le Ligure » 1 rue Jean Gastaut
Tél. : 04.93.01.32.31
Jeunesse.sports@beaulieusurmer.fr



ANIMATION SPORTIVE BABY GYM 2023-2024 Pour les enfants de 2 à 3 ans

OBJECTIFS :

Proposer aux enfants des activités diversifiées pour favoriser l'autonomie et contribuer à l'épanouissement de leurs capacités psychomotrices.

MODALITES PRATIQUES

HORAIRES : Premier créneau : Séances de 10H à 10H30 (30 min) Assistantes maternelles

Deuxième créneau : Séances de 10H45 à 11H15 (30 min) Tous publics

LIEU D'ACCUEIL : Salle de Danse

ENCADREMENT : 1 éducateur en APS (activités physiques et sportives) du service des sports

TARIFS : gratuit